

Fiche de spécifications		
<i>Processus : P7 – Redressement</i>	<i>Programme : R2B</i>	<i>Niveau : Logement</i>
Indicateur de complexité du ménage (ICM)		
	<i>Date : 22/06/2017</i>	<i>Numéro de version : 5</i>

Voir la fiche de spécifications communes pour une description globale du processus de l'analyse ménage-famille (AMF).

Dans cette fiche de spécifications, on calcule préalablement l'indicateur de complexité du ménage estimé (ICMERED) à partir des données redressées en utilisant le même algorithme que celui du prestataire de saisie pour le calcul de l'indicateur de complexité du ménage estimé (ICME).

On utilise ensuite ICMERED, valorisé pour tous les ménages, et l'indicateur de complexité du ménage (ICM), valorisé manuellement par le prestataire pour les ménages complexes du champ complémentaire, pour calculer l'indicateur redressé de complexité sur tous les ménages (ICM_R).

Champ des logements

L'indicateur de complexité du ménage n'a de sens que pour les logements ordinaires ou les HMSA (LNATUR_R =L1, L2 ou L3). On considère uniquement les individus non supprimés (I_ANAI_R≠SU4 et SU5).

La valeur des individus hors champ est « ».

Définition

Les modalités de l'indicateur déclarée (ICM) et redressée (ICM_R) de complexité du ménage sont identiques :

Indicateur de complexité du ménage (ICM)	
Modalité	Signification
0	Logement vide (pas de BI)
1	Personne seule
2	Couple sans enfant
3	Couple avec enfant(s)
4	Famille monoparentale
5	Ménage complexe

Création de l'indicateur de complexité du ménage estimé à partir des données redressées (ICMERED), variable intermédiaire

L'indicateur de complexité du ménage estimé à partir des données redressées (ICMERED) est utilisé dans l'algorithme de calcul de l'indicateur de complexité du ménage (ICM_R) uniquement.

Indicateur de complexité du ménage estimé à partir des données redressées (ICMERED)	
Modalité	Signification
0	Logement vide (pas de BI)
1	Personne seule
2	Couple sans enfant
3	Couple avec enfant(s)
4	Famille monoparentale
5	Ménage complexe

L'algorithme de calcul se déduit des modalités en sachant qu'un ménage est complexe (ICMERED=5) s'il n'entre pas dans les autres catégories (« autre ») et que, pour un ménage donné :

- Un adulte est un individu âgé de 18 ou plus (AGER_R >17).
- Un couple est formé de deux adultes qui vivent en couple (COUPLE_R=1 pour chacun deux) ou qui sont mariés, pacsé, en concubinage ou en union libre (MATR_R=1, 2 ou 3 pour chacun d'eux)
- Un enfant est une personne âgée de 0 à 17 ans (AGER_R<18) :
 - qui ne vit pas en couple (COUPLE_R ≠ 1) ;
 - dans le ménage duquel il y a au moins un adulte ;
 - dans le ménage duquel il y a au plus un couple ;
 - qui résidait antérieurement avec un des adultes du ménage (même indicateur de résidence antérieure IRAN_R(enfant)= IRAN_R(adulte) ou les deux non valorisés¹) Si un seul adulte, l'IRAN_R de l'enfant doit être vide ou égal à celui de l'adulte. Si un seul couple, l'IRAN_R de l'enfant doit être vide ou égal à celui de l'un des 2 adultes.
 - l'écart d'âge avec chacun² des adultes du ménage est strictement supérieur à 14 ans (AGER_R(adulte) – AGER_R(enfant) >14) ;
 - l'écart d'âge avec un des adultes du ménage est strictement inférieur à 46 ans (AGER_R(adulte) – AGER_R(enfant) <46) ;

NB : la définition d'enfant énoncée dans cette fiche est volontairement restrictive en considérant notamment qu'un enfant ne peut être âgé de 18 ans ou plus. Elle n'est utilisée que pour la construction de ICMERED. Les familles qui comportent effectivement au moins un enfant majeur seront donc provisoirement considérées comme ménage complexe (ICMERED=5). Les traitements suivants, calcul de ICM_R puis redressement des liens L1_R, permettront de « récupérer » les enfants majeurs. Il sera donc tout à fait possible d'observer des enfants majeurs dans les données diffusées, ce qui est conforme aux recommandations internationales concernant les recensements)

Algorithme de calcul

On reprend l'indicateur de complexité du ménage estimé à partir des données redressées sauf si l'indicateur de complexité du ménage calculé manuellement par le prestataire est meilleur, auquel cas on reprend ce dernier :

Si (ICMERED=5 et ((ICM=2 et le ménage contient deux personnes chacune âgée de 14 ans ou plus) ou (ICM=3 et le nombre de personnes dans le ménage est >2 et les deux plus âgées ont 14 ans ou plus) ou (ICM=4 et la personne la plus âgée a 14 ans ou plus))

Alors ICM_R=ICM

Sinon ICM_R=ICMERED

Rappel de modalités

L'âge de l'individu en nombre d'années révolues (AGER_R) varie entre 0 et 121.

Nature du logement (LNATUR_R)	
Modalité	Signification
L1	Logement ordinaire (repéré sur le terrain par une FL ou une FLDOM)
L2	Habitation mobile (repéré sur le terrain par une FL ou une FLDOM)
L3	Logement fictif des sans-abris (regroupés par zone de collecte)
L4	Bateau (repéré par une feuille bateau)
L5	Communauté (repérée par une FC)
L6	Logement ordinaire ou habitation mobile non-enquêté (recensé par une FLNE)

¹L'indicateur redressé de résidence antérieure (IRAN_R) est non valorisé si l'individu n'est pas dans le champ. Dans le cas des enfants pour le traitement de l'AMF, l'indicateur est non valorisé si le ménage vit en habitation mobile ou est sans-abri.

²Techniquement, cette condition est que « l'écart d'âge d'un des deux adultes est supérieur à 14 ans »

État matrimonial (MATR)	
Modalité	Signification
1	Marié(e)
2	Pacsé(e)
3	En concubinage ou union libre
4	Veuf, veuve
5	Divorcé(e)
6	Célibataire

Indicateur de vie en couple (COUPLE)	
Modalité	Signification
1	Vit en couple
2	Ne vit pas en couple

Indicateur de résidence antérieure (IRAN)	
Modalité	Signification
1	Résidait dans le même logement
2	Résidait dans un autre logement de la même commune
3	Résidait dans une autre commune
4	Résidait à l'étranger